

|  |
| --- |
| **Poste de cadre spécialisé – referent intendant**  **séjour de cohesion du Service national universel** |

|  |
| --- |
| Employeur : Service de la jeunesse, de l’engagement et du sport |
| Localisation géographique : centre d’accueil localisé EN BRETAGNE (précision à venir) |
| Contexte du recrutement : encadrement des séjours de cohésion 2024 Le SNU 2024 permet à des volontaires de 15-17 ans de participer à un séjour de cohésion **pendant les vacances** ou avec leur classe (**classe engagée CLE**). L’encadrement nécessite **une bonne connaissance des spécificités des 15-17 ans**. |
| Le personnel encadrant sera recruté pour chaque session sur 14 jours consécutifs (encadrement des volontaires, convoyage, préparation-rangement du centre). Les jours de repos compensateur (jusqu’à 4) sont rémunérés et pris à chaque séjour selon le nombre de jours d’encadrement effectivement réalisés.  Des jours de formation/préparation et suivi (de 2 à 8 jours) sont également à prévoir en amont du séjour.  **Il est impératif d’y prendre part**. Les dates seront précisées ultérieurement.   |  |  | | --- | --- | | 1. Préparation puis séjour du **26 février au 9 mars** | 2. Préparation puis séjour CLE du **11 au 23 mars** | | 3. Préparation puis séjour CLE du **25 mars au 6 avril** | 4. Préparation puis séjour du **22 avril au 4 mai** | | 5. Préparation puis séjour CLE du **13 au 25 mai** | 6. Préparation puis séjour CLE du **3 au 14 juin** | | 7. Préparation puis séjour du **17 au 28 juin** | 8. Préparation puis séjour du **3 au 15 juillet** |  Possibilité de candidater pour une seule ou plusieurs sessions. |
| Le poste et son environnement |
| Fonction : Cadre spécialisé – référent intendant |
|  |
| Conditions particulières d’exercice : Astreinte de nuit, logement sur site (hébergement et pension complète inclus) et Port obligatoire d’une tenue |
| Description du dispositif : Le SNU est un dispositif d’émancipation et de responsabilisation des jeunes volontaires, âgés entre 15 et 17 ans. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :  * Développer la cohésion nationale, en favorisant le sentiment d’appartenance à la nation et l’identification des valeurs de la République, * Promouvoir une culture de l’engagement, en vivant une expérience d’engagement porteuse de sens, * Renforcer la résilience de la nation, en acquérant des compétences qui permettent de réagir en cas de crise   Le SNU s’articule en 2 étapes :   * Un séjour de cohésion de 2 semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l’esprit de défense ; * Une phase d’engagement de courte durée (mission d’intérêt général) ou du longue durée (service civique, intégration d’une réserve, engagement bénévole…). L’enjeu de cette phase réside dans la réalisation d’un parcours construit par chaque jeune lui-même à partir d’une offre accessible notamment sur [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr). |
|  |
| Descriptif de la structure : Le centre peut accueillir de 112 à 250 volontaires. Chaque centre est composé de plusieurs compagnies. Chaque compagnie contient 3 à 5 maisonnées accueillant 14 volontaires chacune.L’encadrement des séjours de cohésion se compose de :  * une équipe de direction : **un chef de centre,** un ou deux adjoints au chef de centre ; * **des cadres spécialisés** en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, activités sportives, approche pédagogique, volet sanitaires.. (2 ou 3 en fonction de la taille des centres) * un référent vie collective venant en appui du référent sanitaire ; * des cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires) ; * des tuteurs de maisonnée (1 pour 14 volontaires). |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités) : Sous l’autorité du chef de centre et de son adjoint, et en lien avec les cadres de compagnie et les tuteurs, le cadre spécialisé assure l’intendance du centre en amont et pendant le séjour en matière de :   * Gestion du budget et de la comptabilité * Gestion de la carte achat (en fonction de l’organisation au niveau local) * Gestion des stocks et des approvisionnements, notamment des tenues des volontaires et encadrants * Organisation des moyens logistiques nécessaires aux activités, dont véhicules de location et transport pendant les séjours, * Conservation des pièces administratives nécessaires à la justification des frais engagés, * Mise en œuvre des règles de santé et sécurité dans un environnement d’accueil collectif de mineurs.   Le titulaire du poste est amené à intervenir, notamment dans les domaines de la restauration, de l’entretien, du transport des volontaires pendant le séjour de cohésion, du financement des activités, de la maintenance du centre ainsi que de la blanchisserie des effets des volontaires.  Il travaille en relation avec les prestataires et les services déconcentrés de l’Etat qui l’appuient dans son action quotidienne.  Polyvalent et réactif, le titulaire du poste est un facilitateur qui trouve, conformément à la réglementation, la solution adaptée. |
| Expérience professionnelle souhaitée : Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre |
| Connaissances :  * Gestion de crise * Règles publiques en matière financière et comptable * Marchés publics * Principes généraux du droit de la fonction publique * Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs * Gestion d’évènements graves   . |
| Compétences :  * Sens des relations humaines * Sens de l’organisation * Capacité à travailler en équipe * Disponibilité   Sens de l’initiative |
| Rémunération et cadre d’emploi : en fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.Contrat d’engagement éducatif sur la base de 91.90€ brut par jour (hors indemnité congé payé). Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l’Etat : - Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel |

**CANDIDATURE A ENVOYER AU PLUS TÔT A**

|  |
| --- |
| Léa Masset, Coordinatrice régionale à l’adresse : [lea.masset@ac-rennes.fr](mailto:lea.masset@ac-rennes.fr) |